

## PROCES-VERBAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE

**11 mars 2024 – 20h00**

**Président** Pierre-Jean CRASTES

**Membres présents**

ARCHAMPS	A. RIESEN
BEAUMONT	M. GENOUD
BOSSEY	J-L. PECORINI
CHENEX	P-J. CRASTES
CHEVRIER	
COLLONGES-SOUS-SALEVE	V. LECAQUE, P. CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLOU
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT

**Membres représentés** A. CUZIN par L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLOU

**Membre excusée** M. GRATS

**Membres absents** S. BEN OTHMANE, L. CHEVALIER

**Secrétaire de séance** Michel MERMIN

**Quorum** 12

**Invité** N. DUPERRET

**Membres de l'Administration** N. KISMOUNE, Directeur Général des Services  
O. MANIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement durable du territoire  
F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, Directrice du Pôle Organisation – Ressources  
L. JACQUET, Directrice des Finances et de la Commande publique

## ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance .....	2
II. Information / débat .....	2
1. Finances .....	2
1.1. Présentation du budget primitif 2024 – budget principal et budgets annexes.....	2
III. Compte-rendu des commissions.....	5
IV. Divers .....	5

Monsieur le Président ouvre la séance.

## I. Désignation d'un secrétaire de séance

Michel MERMIN est désigné secrétaire de séance.

## II. Information / débat

### 1. Finances

#### 1.1. Présentation du budget primitif 2024 – budget principal et budgets annexes

*Présentation de M. de SMEDT et de F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, annexée au présent procès-verbal.*

M. DE SMEDT souhaite la bienvenue à la nouvelle Directrice des Finances et de la Commande publique, Ludivine JACQUET, qui a démissionné de son mandat de conseillère municipale et adjointe au Maire de Viry.

#### Budget annexe Régie Eau

P-J. CRASTES note une augmentation de 1 235 000 € des charges en fonctionnement du budget annexe Régie Eau, alors que les recettes n'augmentent que de 220 000 €.

M. de SMEDT précise que la section devrait de nouveau être à l'équilibre en 2025 avec la suppression des redevances versées à Veolia, à hauteur de 450 000 € par trimestre.

#### Budget annexe ZAC Cervonnex / Ecoparc

F. BENOIT considère qu'aucun élu en responsabilité ne doit espérer que la troisième hypothèse du refinancement bancaire par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) de l'opération confiée à Teractem se réalise, car il serait irresponsable de penser que les emplois devraient être concentrés à Genève et le logement uniquement en France.

P-J. CRASTES assure que cette troisième hypothèse, plus onéreuse sur la durée, diminuerait en fait l'impact financier des besoins en investissement sur les trois prochaines années, ajoutant que toutes nouvelles recettes permettraient un remboursement par anticipation.

#### Budget principal - Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

M. GENOUD est favorable à l'alignement de la CCG sur le Syr'Usses pour le taux de la GEMAPI, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les habitants du territoire, notant que la taxe s'élève dans certaines Communautés de Communes à 17,50 € par an et par habitant.

P-J. CRASTES souhaite pouvoir expliquer aux administrés quels projets seront financés par une hausse de la taxe et préconise de s'appuyer sur le programme électoral pour la justifier : crédits en 2024 pour la rétention des crues, provisions en 2025 pour la réalisation des études corridors au niveau des rivières, l'entretien des cours d'eau et la gestion des désordres, ainsi que la renaturation de l'Aire après 2026. Aussi un arbitrage s'impose : soit financer 5 700 000 € en emprunt à long terme avec une hausse de la taxe GEMAPI après 2030 pour de nouveaux investissements, soit décaler les programmes actuellement prévus.

N. DUPERRET souligne que la forte baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) amène les Communes à augmenter les produits des taxes. Si une hausse de la taxe GEMAPI impacterait peu les ménages, elle se cumulerait toutefois avec les autres augmentations.

M. DE SMEDT rappelle que ces prévisions budgétaires ont été construites sur la base du projet de territoire décidé par les élus.

N. DUPERRET estime que celui-ci est trop ambitieux.

M. DE SMEDT rappelle que certaines ambitions ont déjà été revues à la baisse.

P-J. CRASTES mentionne les 2 269 000 € de dépenses prévues sur la période 2024-2026 pour la politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique. Toutes les recettes ne figurent pas dans le tableau car elles sont prises en compte dans les restes à réaliser 2023, à hauteur de 500 000 € pour les bassins. 1 769 000 € devront donc être financés dans les trois prochaines années, alors que le produit annuel avoisine les 300 000 €, soit un étalement des financements sur six années.

M. DE SMEDT résume la situation : pour financer les 9 millions d'euros d'investissements prévus, il est nécessaire de dégager 1 million d'euros de recettes supplémentaires ou de ressources supplémentaires. Un changement de paradigme s'est opéré au cours du mandat afin de moderniser le territoire, créant ainsi de nouveaux besoins. Les taux pratiqués par la CCG sont par ailleurs inférieurs à la moyenne nationale.

E. ROSAY considère que ne pas mettre en œuvre certaines actions aujourd'hui aura un impact financier plus important ultérieurement et entraînera des conséquences douloureuses sur l'environnement de vie des administrés. Si le Vice-Président défend une augmentation de la fiscalité locale justifiée par la réalisation de projets, il insiste cependant sur l'importance de les concrétiser, regrettant un aboutissement bien souvent limité.

A. MAGNIN souligne que les actions menées par la CCG en matière de mobilité sont plus visibles que celles relatives à la GEMAPI, et donc la hausse des tarifs de transports se justifie plus facilement que celle de la taxe GEMAPI.

F. BENOIT partage le souhait de n'augmenter la fiscalité locale que si elle se traduit par la réalisation de projets et non pour l'aligner à celle d'autres territoires. Le Vice-Président s'enquiert du montant de la hausse cumulée des taxes pour un ménage.

M. DE SMEDT mentionne une moyenne de 20 € par ménage.

P-J. CRASTES estime en effet que la comparaison aux autres territoires est certes utile mais seul le besoin de financement doit justifier une hausse de la fiscalité. Deux scenarii sont aujourd'hui soumis à l'arbitrage des élus : soit emprunter sur le long terme avec une augmentation inévitable de la taxe GEMAPI après 2030 pour financer de nouveaux projets, soit arrêter le niveau de recettes sur une période de dix années par exemple et permettre ainsi le financement d'autres projets après 2030.

*Accord unanime du Bureau communautaire pour fixer la taxe GEMAPI à 9 € par habitant et par an.*

#### Budget principal – masse salariale

P. CHASSOT s'étonne de ne pas voir figurer le poste de chargé de projets au Service Recyclage et Valorisation des déchets.

M. DE SMEDT explique que la ressourcerie étant encore à l'étude de faisabilité, la création de ce poste est prématurée avant 2025. S'il s'agit d'un autre poste, la demande ne lui aura pas été remontée.

O. MANIN précise que la demande était de créer un mi-temps qu'il n'est pas encore possible de raccrocher à un autre mi-temps. Aussi il a été proposé de faire appel pour le moment à Innovales en prestataire conseil pour réfléchir à la mise en place de la ressourcerie.

C. VINCENT ajoute que le poste à la Direction des Dynamiques territoriales n'est à prévoir qu'en 2025, rappelant les difficultés à recruter.

E. ROSAY s'enquiert de la gestion du stationnement et de la création d'un éventuel poste dédié.

N. KISMOUNE mentionne que la gestion sera confiée soit à un titulaire de marché public soit à un délégataire de service public.

P-J. CRASTES note le pic actuel d'activité avec le démarrage des travaux du parking relais (P+R) à Saint-Julien-en-Genevois mais qui ne nécessite pas de créer un équivalent à temps plein (ETP), contrairement à la gestion des bâtiments intercommunaux assurée aujourd'hui par un demi-ETP. Concernant le poste à la Maison France Services, le remboursement par l'Etat et le Département est conditionné à 24h de présence de l'agent à Saint-Julien-en-Genevois, commune du territoire où le service est le plus sollicité. Si la CCG souhaite développer l'itinérance, elle devra soit réduire le volume horaire de présence dans les autres communes, soit renforcer les moyens pour obtenir des créneaux supplémentaires et gagner en qualité avec la diminution notamment des délais d'attente, de 10 à 15 jours en moyenne actuellement à 7 jours maximum. Le coût s'élèverait à 35 000 €.

F. BENOIT souligne que la décision de la CCG de recourir aux services de Teractem nécessite toutefois le suivi technique par un agent.

M. DE SMEDT suggère de rester sur la proposition actuelle et de l'ajuster si nécessaire dans le cadre du budget supplémentaire ou de décisions modificatives.

O. MANIN rappelle que le poste de conducteur de travaux créé en 2021 au Service Voirie de la Ville devait traiter des opérations CCG et notamment de l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE) mais, pour des raisons d'effectifs, il a été déployé sur d'autres missions dont le suivi du tramway. Au Service Bâtiment, le temps théorique dédié à la CCG est d'environ 0,5 ETP au total mais, avec les projets des écoles de la Ville pesant pour plus de la moitié des investissements communaux cette année, ce temps n'est pas consacré à la CCG.

J. BOUCHET insiste sur l'importance pour la Direction de la Mobilité de disposer d'un agent suivant le sujet du stationnement avec pour échéance le lancement du P+R.

A. MAGNIN s'enquiert du bilan à dresser après une année de mutualisation du poste de Directeur Général des Services.

P-J. CRASTES propose d'aborder ce sujet ultérieurement et de discuter du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 14 millions d'euros, adressé aux élus avec la convocation du présent Bureau communautaire et également remis sur table.

#### PPI

P-J. CRASTES souligne qu'il s'agit d'une présentation maximaliste fondée sur l'hypothèse que tout le projet de territoire sera réalisé dans les temps prévus initialement, même si certaines échéances ont d'ores et déjà été décalées. Aucune ligne budgétaire n'est inscrite dans le PPI pour la stratégie foncière car l'idée est de prévoir des enveloppes annuelles en cas d'opportunités. Si 400 000 € sont prévus en 2025, de même qu'en 2026, les crédits sont directement inscrits en 2024 sur les lignes des politiques spécifiques, telles que le programme local de l'habitat (PLH).

Est mentionné le report après 2026 des travaux pour l'équipement sportif du Plateau du Léman à Saint-Julien-en-Genevois situé à côté des collèges. L'aménagement de la ViaRhôna se déploiera au-delà de 2026 avec un cumul de 5 millions d'euros de dépenses en 2024-2026 et 8,6 millions d'euros jusqu'en 2030. Sera réalisé en 2024 le tronçon Viry-Valleiry.

Si une enveloppe annuelle de 250 000 € est prévue pour les conteneurs du Service Recyclage et Valorisation des déchets, un certain nombre d'investissements sont globalement compensés avec les économies de gestion qui résulteront de la reprise de compétences par la CCG.

Enfin, le plus gros poste en administration générale est celui de la participation au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) avec notamment l'acquisition de foncier.

M. DE SMEDT précise que le concours pour l'équipement sportif du Plateau du Léman sera lancé en 2024 et les études avant-projet définitif (APD) se poursuivront jusqu'en 2025, préalablement à celles pour la construction qui démarreront vraisemblablement en 2026. Les acquisitions foncières pour la ViaRhôna s'achèveront en 2024 pour un montant de 100 000 €.

P-J. CRASTES annonce que le sujet du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) sera abordé lors du prochain Bureau communautaire. Une analyse des fonds versés sur les trois dernières années à la CCG et à la Communauté de Communes Usses et Rhône a révélé une répartition à 60-40 %, alors que le territoire du Genevois français concentre plus de 75 % de la population et plus de 90 % des frontaliers. La péréquation ne suffit pas à expliquer cette répartition et le Président souhaite que Virginie DUBY-MULLER soit sensibilisée sur ce point.

### **III. Compte-rendu des commissions**

*Néant.*

### **IV. Divers**

C. VINCENT rappelle l'invitation lancée par la Commune de Mössingen dans le cadre du jumelage.

E. ROSAY souhaite une réunion de la Conférence des Maires pour évoquer trois sujets : la probable augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en fin d'année et en lien avec la note de cadrage, les ressources humaines et le bilan de la mutualisation. Le Vice-président réitère par ailleurs sa question quant au financement des abris bus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes conditionné à une délibération préalable de la CCG.

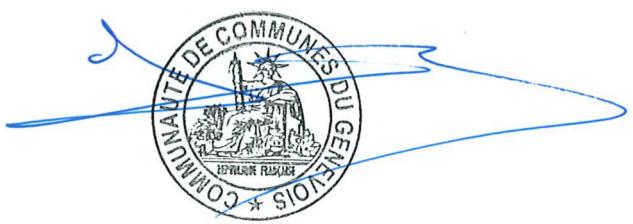
P-J. CRASTES rappelle que cette dernière n'est pas compétente aujourd'hui en matière d'abris bus et que la révision des statuts sera en l'occurrence abordée lors du prochain Bureau communautaire.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h15.*

Le secrétaire de séance,  
Michel MERMIN



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



# *Présentation du budget primitif 2024 - budget principal et budgets annexes*

# Délibérations

- BP 2024
- Vote des taux + mise en réserve du taux de CFE
- Avances de trésorerie aux Budgets annexes eau et assainissement 3 M€
- Avance remboursable de trésorerie à une association Guitare en scène 100k€

# Budget Annexe Eau

# BUDGET ANNEXE Eau - CA 2023 et BP 2024

Exploitation			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	9 185 082	<b>5 465 779</b>	<b>6 701 000</b>
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	6 511 510	<b>6 479 772</b>	<b>6 701 000</b>
<b>Solde F sans résultat</b>	-	<b>2 673 572</b>	<b>1 013 993</b>
reprise résultat N-1	2 673 572		2 673 572
<b>Excédent de Fonctio</b>	-	<b>3 687 564</b>	-
Investissement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DI</b>	9 459 812	<b>6 329 916</b>	<b>9 627 200</b>
<b>TOTAL RI</b>	10 520 487	<b>8 034 566</b>	<b>9 627 200</b>
<b>Solde I sans RAR</b>	1 060 675	<b>1 704 650</b>	-
reprise résultat N-1	-	1 060 675	1 060 675
<b>Solde I avec Résultat</b>	-	<b>643 975</b>	-
<b>Solde RAR</b>	-	<b>612 179</b>	-
<b>Résultat d'Invt</b>	-	<b>31 796</b>	-
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	-	<b>3 719 360</b>	-

- ENJEUX**
  - En 2023 :
    - un excédent de fonctionnement en baisse (1M€ contre 3 M€ en 2022)
    - en investissement, des réalisations importantes + 3,7M€ p/r à 2022 (plus haut niveau depuis 2020)
  - En 2024 :
    - En fonctionnement :
      - L'enveloppe des dépenses se rapproche de celle de 2023
      - Des recettes qui prennent en compte la hausse de 6,5%
    - En investissement, un PPI quasi identique au voté 2023
- Cela demande un emprunt d'équilibre de l'ordre de 6 M€ (qui pourrait être diminué avec 3 M€ de reprise de résultat et probablement 3 M€ de travaux reportés sur 2025)

# BUDGET ANNEXE Eau - CA 2023 et BP 2024

	Exploitation		Investissement	
	Réalisé 2023 au 29/01	2024	Réalisé 2023 au 29/01	2024
.011	3 162 761	3 565 000	20	40 861
.012	905 836	1 300 000	21	675 590
65	55 202	55 000	23	4 724 574
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>4 123 799</b>	<b>4 920 000</b>		881 475
66	223 034	355 000	16	1 042 200
67	32 650	50 000	.040	216 000
68	-	-	.041	120 000
.042	1 086 296	1 376 000		7416
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 341 980</b>	<b>1 781 000</b>		<b>6 329 916</b>
			<b>TOTAL DI</b>	<b>9 627 200</b>
			021 - Virement de la section de fonctionnement	-
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 086 296
			041 - Opérations patrimoniales	7 416
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 065 924
			13 - Subventions d'investissement	1 374 930
			<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 500 000</b>
			<b>TOTAL RI</b>	<b>8 034 566</b>
			Solde I sans RAR	1 704 650
			reprise résultat N-1	- 1 060 675
			Solde I avec Résultat	643 975
			Solde RAR	- 612 179
			Résultat d'Invtt 2023	31 796
			<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023 ESTIMATIF</b>	<b>3 719 360</b>

# *Budget Annexe Assainissement*

# BUDGET ANNEXE Assainissement - CA 2023 et BP 2024

		Exploitation			
		Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024	
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	10 514 205	<b>8 356 415</b>		<b>8 485 000</b>	
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	8 330 170	<b>7 933 609</b>		<b>8 485 000</b>	
<b>Solde F sans résultat</b>	- 2 184 035	<b>- 422 806</b>			
reprise résultat N-1	2 184 035		2 184 035		
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>1 761 229</b>			
		Investissement			
		Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	5 237 956	<b>3 513 124</b>		<b>5 865 700</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	4 840 040	<b>2 964 039</b>		<b>5 865 700</b>	
<b>Solde I sans RAR</b>	- 397 917	<b>549 086</b>			
reprise résultat N-1	397 917		397 917		
<b>Solde I avec Résultat</b>	-	<b>151 169</b>			
<b>Solde RAR</b>	- 612 179		- 763 348		
<b>Déficit d'Inv</b>	-				
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	<b>0</b>	<b>997 881</b>			

- **ENJEUX**
- En 2023 :
  - un déficit de fonctionnement qui augmente d'année en année, financé par l'excédent antérieur. Celui-ci diminue de 1,1M€ en 2023 en investissement, des réalisations importantes + 1,4M€ p/r à 2022
- En 2024 :
  - En exploitation :
    - des dépenses quasi calées au réalisé et probablement sous-estimées (le nouveau marché de prestations n'a pas été pris en compte)
      - Il est probable que la hausse de tarification de 8% en janvier ne soit pas suffisante pour financer les dépenses non inscrites au présent budget 2024 (impact du nouveau marché sur 4 mois +300k€, facture du SIG? dotations aux amortissements ? créances non recouvrables ?)
- En investissement, un PPI + 600k€ p/r au vote 2023

# BUDGET ANNEXE Assainissement - CA 2023 et BP 2024

	Exploitation		Investissement	
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01
0011	1 419 850	1 084 896	20	16 000
012	1 090 000	960 476	21	1 849 500
014	1 450 140	1 442 252	23	3 341 000
35	3 317 060	3 237 898		
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>7 277 050</b>	<b>6 725 523</b>	<b>16</b>	<b>249 200</b>
36	243 000	150 214	.040	290 000
57	117 120	85 715		
042	1 400 000	1 394 963		
023	1 477 035			
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 237 155</b>	<b>1 630 893</b>	<b>1 635 000</b>	<b>5 237 956</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>10 514 205</b>	<b>8 356 415</b>	<b>8 485 000</b>	<b>5 865 700</b>
013	10 000	8 700	5 000	
70	7 983 160	7 557 159	8 120 000	
74	32 610	73 232	70 000	
75	-	1		
<b>TOTAL PRODUITS DE GESTION</b>	<b>8 025 770</b>	<b>7 639 092</b>	<b>8 195 000</b>	
77	-	10 057	290 000	
042	304 400	284 460		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>304 400</b>	<b>294 517</b>	<b>290 000</b>	
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>8 330 170</b>	<b>7 933 609</b>	<b>8 485 000</b>	
Solde F sans résultat	- 2 184 035	- 422 806	-	
reprise résultat N-1	2 184 035	2 184 035		
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>1 761 229</b>		
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE</b>	<b>0</b>	<b>997 881</b>		
<b>Déficit d'Inv't 2023</b>				
<b>2023 ESTIMATIF</b>				

# *Budget Annexe ZAE*

# BUDGET ANNEXE ZAE - CA 2023 et BP 2024

Fonctionnement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	23 450	<b>12 187</b>	<b>20 890</b>
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	23 450	<b>21 871</b>	<b>20 890</b>
<b>Solde F sans résultat</b>	-	<b>9 684</b>	-
reprise résultat N-1	-	-	-
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	-	<b>9 684</b>	-

Investissement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DEPENSES INV</b>	1 432 442	<b>905 940</b>	<b>1 907 000</b>
<b>TOTAL RECETTES INV</b>	631 380	<b>137 888</b>	<b>1 907 000</b>
<b>Solde I sans RAR</b>	- 801 063	<b>768 053</b>	-
reprise résultat N-1	801 063	801 063	-
<b>Solde I avec Résultat</b>	-	<b>33 010</b>	-
<b>Solde RAR</b>	-	<b>33 010</b>	-
<b>Déficit d'Invt 2023</b>	-	-	-

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	-	<b>9 684</b>	au 29/01
---------------------------------	---	--------------	----------

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En 2023 : RAS, excédent de fonctionnement de 9 k€</li> <li>■ En 2024 :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PPI à arbitrer le cas échéant de 1,9 M€</li> <li>○ Baux à construction prévus à hauteur de 585 k€</li> </ul> </li> </ul> <p>→ PPI financé par une subvention d'équilibre du budget principal 1,3M€</p>

# BUDGET ANNEXE ZAE - CA 2023 et BP 2024

Fonctionnement		Investissement		
	Votés 2023 au 29/01	Réalisé 2023 au 29/01	Votés 2023 au 29/01	Réalisé 2023 au 29/01
.011	15 450	4 362	20	115 956
.042	8 000	7 825	21	626 800
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	<b>23 450</b>	<b>12 187</b>	<b>23</b>	<b>419 736</b>
			<b>.040</b>	<b>308 412</b>
				<b>950</b>
				<b>-</b>
				<b>7 000</b>
			<b>TOTAL DEPENSES INV</b>	<b>905 940</b>
				<b>1 432 442</b>
				<b>1 907 000</b>
			024 - Produits de cessions	3 078
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 825
			<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>25 303</b>
			<b>024+16 ventes/Baux à construction</b>	<b>104 759</b>
			<b>94 000</b>	<b>1 312 000</b>
				<b>585 000</b>
			<b>TOTAL RECETTES INV</b>	<b>631 380</b>
				<b>137 888</b>
				<b>1 907 000</b>
			<b>Solde I sans RAR</b>	<b>-</b>
			reprise résultat N-1	801 063
			<b>Solde I avec Résultat</b>	<b>-</b>
			<b>Solde RAR</b>	<b>-</b>
			<b>Déficit d'Inv 2023</b>	<b>-</b>
			<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023 ESTIMATIF</b>	<b>-</b>
				<b>9 684</b>

# *Budget Annexe Tramway*

# BUDGET ANNEXE Tramway - CA 2023 et BP 2024

		Exploitation		Investissement	
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01		Réalisé 2023 au 29/01	
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	218 400	<b>54 994</b>	464 000		
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	218 400	<b>55 971</b>	464 000		
<b>Solde F sans résultat</b>	-	<b>977</b>	-		
reprise résultat N-1					
<b>Excédent d'exploitation</b>	-	<b>977</b>	-		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	4 192 103	<b>4 019 621</b>	1 082 000		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	4 326 554	<b>3 384 084</b>	1 082 000		
<b>Solde I sans RAR</b>	134 451	<b>635 537</b>	-		
reprise résultat N-1	290 825	290 825			
<b>Solde I avec Résultat</b>	425 276	<b>344 712</b>	-		
<b>Solde RAR</b>		<b>440 428</b>	-		
<b>Déficit d'Inv</b>	<b>425 276</b>	<b>95 716</b>	-		
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	<b>425 276</b>	<b>96 693</b>	<b>du 1</b>		

## ENJEUX

- En 2023 : RAS, excédent d'investissement de 97 k€
- En 2024 :

- **En investissement :**
  - Suréquilibre dû au solde de l'emprunt (700k€)
  - 500 k€ de travaux de voirie + dépenses d'équilibre
  - Remboursement de l'emprunt de 4M€
- **En fonctionnement :**
  - 200k€ prévus pour les indemnités
  - 150 k€ pour les intérêts d'emprunt
  - 110 k€ pour frais divers (communication, DAP, frais exceptionnels)

→ Fonctionnement financé par une subvention d'équilibre du budget principal 460 k€

# BUDGET ANNEXE Tramway - CA 2023 et BP 2024

# *Budget Annexe TA0 transport à la demande*

# BUDGET ANNEXE TAD transport à la demande - CA 2023 et BP 2024

	Exploitation	
	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	<b>77 681</b>	<b>92 600</b>
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	<b>77 681</b>	<b>92 600</b>
 <b>Solde F sans résultat</b> reprise résultat N-1	-	-
 <b>RAR</b>		
 <b>Excédent d'exploitation</b>	-	-
	Investissement	
	Réalisé 2023 au 29/01	2024
 <b>TOTAL DEPENSES</b>	-	600
 <b>INVESTISSEMENT</b>	-	600
 <b>TOTAL RECETTES</b>	<b>539</b>	<b>600</b>
 <b>INVESTISSEMENT</b>		
 <b>Solde I sans RAR</b> reprise résultat N-1	<b>539</b>	-
 <b>Solde I avec Résultat</b>	<b>1 617</b>	-
 <b>Solde RAR</b>	<b>2 156</b>	-
 <b>Excédent d'Inv</b>	<b>2 156</b>	-
 <b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	<b>2 156</b>	-

## ENJEUX

- En 2023 : RAS, excédent d'investissement de 2 k€
- En 2024 :
  - RAS, hausse de la demande donc l'enveloppe budgétaire augmente de 12 k€

→ Fonctionnement financé par une subvention d'équilibre du budget principal 92 k€

# *Budget Annexe ZAC Cervonne / Ecoparc*

- Depuis janvier 2023, la CCG verse une avance de trésorerie (remboursable) **de 720 k€/ an à Teractem** pour rembourser son prêt de 6,5M€

## Perspectives 2024 de TERACTEM

- En 2024 le besoin de Teractem est le suivant :
  - - 230 k€ de trésorerie au 31/12/23 (intérêts du prêt)
  - - 1 050 k€ du SDIS (1 400 k€ HT de travaux de viabilisation et dépollution + 200 k€ HT d'études – 558 k€ HT pour la vente du terrain)
  - - 200 k€ d'intérêts supplémentaires sur 2024

→ Soit un besoin total de – 1 510 k€

# Propositions de financement

**Hypothèse 1 : continuité -  
versement d'une avance  
complémentaire 2 200k€ de la  
CCG**

- hausse de l'avance annuelle  
**1 150 k€** (au lieu de 720 k€ pour  
financer la hausse des intérêts 2023  
+ 2024 : 430 k€)

- opération SDIS 1 050 k€ (études,  
dépollution, viabilisation)

## Conséquences

- pour rappel:
  - inscription du coût du terrain (ou participation au SDIS) SDIS 558 k€
  - excédent d'investissement 2023 de 1M€ environ

- inscription totale budgétaire de : 1150 + 1050 + 558 = **2 758 k€**

- Quid du financement ?
- 1- emprunt sur le Budget Annexe (existence d'une dette à la CCG et à Teractem)
    - en 2025 : quid du remboursement de l'avance annuelle + des échéances d'emprunt ?
      - Subvention d'équilibre ?

- 2- Subvention d'équilibre, financée par la baisse des dépenses d'équipements sur le budget principal ?
- 3- Quelle que soit la solution, toutes les années il faudra expliquer le versement d'une avance de trésorerie à Teractem

# Propositions de financement

## Hypothèse 2 : refinancement bancaire de l'opération par Teractem

- capital restant dû au 31/12/23 : 3 500 k€
- opération SDIS 1 050 k€ (études, dépollution, viabilisation)
- besoin de financement hausse des intérêts 2023 : 230 k€

→ **Total à financer 4 780 k€** (sans calcul des indemnités et rallongement de la dette plus coûteuse)

- La CCG n'a pas la main
- Coût financier + important
- toutes les années il faudra expliquer le versement d'une avance de trésorerie à Teractem

## Conséquences

- la dette se trouve à Teractem (échéance d'environ 600 k€/ an)
- Mais au final, **financement de cette dette par la CCG**. Comment ?
  - 1- une subvention d'équilibre du budget principal
  - 2- a priori pas besoin d'emprunt

# Propositions de financement

## Hypothèse 3 : refinancement bancaire de l'opération par la CCG

- capital restant dû au 31/12/23 : 3 500 k€
- opération SDIS 1 050 k€ (études, dépollution, viabilisation)
  - besoin de financement hausse des intérêts 2023 : 230 k€
- terrain SDIS : 558 k€
  - **Total à financer 5 350 k€** (sans calcul des indemnités et rallongement de la dette plus coûteuse)

## Conséquences

- la dette se trouve à la CCG (échéance d'environ 400k€/ an)
  - **financement de cette dette par une subvention d'équilibre du budget principal**
    - par rapport à l'hypothèse 2, pas besoin d'inscrire d'avance de trésorerie à Teractem qui ne débourse plus rien, mais qui a un solde débiteur envers la CCG dans son plan de financement
    - Bilan à effectuer sur cette opération ?

# *Budget Principal*

# Rappel prospective financière 2024-2026

## ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE : formation de l'autofinancement

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Produits de fonctionnement</b>							
Contributions directes	31 177	34 482	34 818	35 464	35 887	36 324	36 878
TEOM	11 834	13 747	13 945	14 224	14 509	14 799	15 095
Autres recettes fiscales	5 688	6 116	6 299	6 425	6 521	6 619	6 718
Produit des services, du domaine et ventes diverses	275	555	1 155	1 355	1 355	1 355	1 355
Reversemens de fiscalité	1 672	2 430	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
DGF	1 334	1 369	1 393	1 421	1 454	1 492	1 642
Autres dotations et versements de l'Etat	655	630	648	661	670	680	690
Subventions et participations des partenaires	8 807	9 066	8 497	8 497	8 497	8 497	8 497
Autres recettes	832	488	350	350	350	350	350
<b>Charges de fonctionnement</b>							
Charges à caractère général	27 088	28 692	32 925	33 156	34 096	34 548	35 020
Charges de personnel nettes des remboursements	7 342	9 708	14 009	14 095	14 304	14 442	14 582
Autres charges de gestion courante	8 633	9 181	10 291	10 497	10 707	10 921	11 139
Reversemens de fiscalité	5 319	4 840	3 788	3 258	3 258	3 258	3 258
FN GIR	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690
Péréquation horizontale	516	516	516	516	516	516	516
Autres dépenses	607	628	638	647	657	667	677
Charges d'intérêts	1 734	855	750	750	750	750	750
PPFCreche	247	275	245	219	227	296	379
	0	0	0	484	989	1 009	1 029
<i>Pour info coût net supplémentaire Mobilité</i>	0	0	1 649	1 051	1 046	1 046	1 046
<i>Pour info coût net supplémentaire Déchet</i>	0	0	432	283	153	153	153
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 337</b>	<b>6 065</b>	<b>2 138</b>	<b>2 527</b>	<b>2 018</b>	<b>2 072</b>	<b>2 237</b>
Charges d'intérêts	247	275	245	219	227	296	379
<b>Epargne Brute</b>	<b>4 090</b>	<b>5 790</b>	<b>1 893</b>	<b>2 308</b>	<b>1 791</b>	<b>1 776</b>	<b>1 858</b>
Taux d'épargne brute	13,1%	16,8%	5,4%	6,5%	5,0%	4,9%	5,04%

**A compter de 2024, la collectivité fait le choix financer les projets suivants, ce qui dégrade en partie l'épargne brute de la collectivité (5,8 M€ en 2023, contre 2,2M€ en 2026) :**

**Développer la fréquence des lignes N et M +1,6 M€**

**Reprendre en gestion directe la collecte + 430 k€ (uniquement en 2024)**

**Faire profiter aux agents les mesures salariales liées à la hausse du pouvoir d'achat + 500k€**

# Rappel prospective 2024-2026

	ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 337</b>	<b>6 065</b>	<b>2 138</b>	<b>2 528</b>	<b>2 017</b>	<b>2 072</b>	<b>2 237</b>
Charges d'intérêts	247	275	245	219	317	385	504
<b>Epargne Brute</b>	<b>4 090</b>	<b>5 790</b>	<b>1 893</b>	<b>2 308</b>	<b>1 701</b>	<b>1 687</b>	<b>1 734</b>
Montant global de marges de manœuvre à dégager	0	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650
<b>Epargne brute corrigée des marges de manœuvre dégagée</b>	<b>5 790</b>	<b>3 543</b>	<b>3 958</b>	<b>3 351</b>	<b>3 337</b>	<b>3 384</b>	
Remboursement du capital	626	770	789	729	876	981	1 073
<b>Epargne Nette</b>	<b>3 464</b>	<b>5 020</b>	<b>2 754</b>	<b>3 229</b>	<b>2 475</b>	<b>2 356</b>	<b>2 311</b>
Dépenses d'investissement	8 197	3 935	10 610	11 682	11 635	11 309	11 309
Recettes d'investissement	1 297	1 613	2 023	4 593	5 608	4 074	4 074
<b>Besoin de financement des investissements</b>	<b>6 900</b>	<b>2 322</b>	<b>8 587</b>	<b>7 089</b>	<b>6 028</b>	<b>7 235</b>	<b>7 235</b>
Epargne brute	4 090	5 790	3 543	3 958	3 351	3 337	3 384
Variation de la dette	-626	-770	-789	3 271	2 677	3 898	3 851
Variation du fonds de roulement	-3 436	2 698	-5 833	140	0	0	0
Epargne nette	3 464	5 020	2 754	3 229	2 475	2 356	2 311
Emprunts nouveaux	0	0	0	4 000	3 553	4 879	4 924
Variation du fonds de roulement	-3 436	2 698	-5 833	140	0	0	0
FdR au 31/12	6 238	8 935	3 102	3 242	3 242	3 242	3 242
En-cours de dette au 31/12	7 065	6 295	5 506	8 777	11 454	15 352	19 203
<b>Ratio de capacité de désendettement (axe de droite)</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>	<b>3,4</b>	<b>4,6</b>	<b>5,67</b>
Taux d'épargne brute	13,1%	16,8%	10,2%	11,2%	9,3%	9,2%	9,18%
<b>Fonds de roulement exprimé en nombre de jours de dépenses globales</b>	<b>63</b>	<b>98</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

Pour réaliser un PPI de l'ordre de  
9 M€/ an,  
**Besoin d'une marge de manœuvre de 1,1 M€ / an**

# Propositions BP 2024 – sans hausse fiscale

Fonctionnement		2024 PROPOSITION	
Voté 2023	Réalisé 2023 au 28/02		
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>35 101 383</b>	<b>28 804 224</b>	<b>34 376 164</b>
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>7 420 500</b>	<b>1 517 883</b>	<b>1 524 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	<b>42 521 883</b>	<b>30 322 107</b>	<b>35 900 164</b>
<b>TOTAL PRODUITS de GESTION</b>	<b>34 383 000</b>	<b>34 920 470</b>	<b>36 245 227</b>
			157 600 - 68 000
76	84 000 31 380 128 000	84 794 10 308 67 002	
77			
.042			
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>243 380</b>	<b>162 104</b>	<b>225 600</b>
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	<b>34 626 380</b>	<b>35 082 573</b>	<b>36 470 827</b>
Solde F sans résultat -	7 895 503	<b>4 760 466</b>	<b>570 663</b>

ENJEUX
▪ En 2023 : RAS, excédent de fonctionnement de 9,2 M€
▪ En 2024 :
○ + 2 500 k€ sur la mobilité
○ + 600k€ sur les mesures gouvernementales et internes (charges de personnel)
→ Fonctionnement non équilibré au niveau financier : - 1,1 M€ pour financer 9 M€ de PPI
<b>PROPOSITION hausse de la TEOM : passage de 8,30% à 8,70%</b> = produit supplémentaire estimé de <b>543 k€</b>

# Propositions BP 2024 – avec hausse fiscalité

## DETAIL HAUSSE FISCALITE PROPOSEE

- **GEMAPI :**  
aujourd’hui : 6€/ hab soit un produit de 300 k€
    - Proposition pour se rapprocher de Syr’Usses : 9€/ hab = produit supplémentaire de **140 k€**
    - Proposition de couvrir le déficit du service à hauteur de 200 k€/ an, soit hausse du produit à 500k€ (10€/hab)  
*(proposition de financer par l'emprunt ?)*
- (CFE : passage de 22,44% à 23% = produit supplémentaire de 90 k€)*

# Comparatif

	Situation 2022			Situation 2023		
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit
Taxe sur le foncier bâti	71 335 000	2,66%	1 897 511	71 335 000	5,36%	3 823 556
Taxe sur le foncier non bâti	531 100	10,51%	55 819	531 100	10,51%	55 819
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14 756 180	3,88%	572 540	14 756 180	7,71%	1 137 082
Cotisation foncière des entreprises	15 078 000	22,44%	3 383 503	15 078 000	22,44%	3 383 503
<b>TOTAL</b>	<b>5 909 373</b>			<b>8 399 960</b>		

Surplus par rapport à 2022    2 490 587

Variation du taux en 2023 par rapport à 2022	Supplément de produit
	1 926 045
0	564 542
	2 490 587

Cotisation foncière des entreprises	Valeur locative moyenne
	4 203

Taux commun aux	Taux EPCI	Taux global
40,73%	10,51%	51,24%

Taux commun aux	Taux EPCI	Taux global
22,44%		

Taux commun aux	Taux EPCI	Taux global
22,44%		

Taux commun aux	Taux EPCI	Taux global
21,96%	2,66%	24,62%

Taux commun aux	Taux EPCI	Taux global
13,09%	3,88%	16,97%

CC Thonon agglomération	12,89%	7,34%	20,23%	28,05%	2,39%	30,44%	52,51%	3,00%	55,51%
CA Annemasse agglomération	13,27%	8,34%	21,61%	28,87%	0,00%	28,87%	50,49%	2,82%	53,31%
CC pays d'Evian vallée d'abondance	21,50%	3,73%	25,23%	25,57%	2,65%	28,22%	65,85%	12,98%	78,83%
CC du Haut Chablais	18,60%	6,12%	24,72%	23,94%	5,39%	29,33%	72,35%	24,65%	97,00%
CC Grand Annecy	11,57%	7,25%	18,82%	26,66%	1,69%	28,35%	47,11%	6,40%	53,51%

# *Zoom sur la masse salariale*

# Massé salariale prévisionnelle 2024

BUDGET PRINCIPAL	
<b>BP 2024</b>	10 700 000
<b>Ecart avec le BP 2023</b>	+ 1 000 000
<b>BP 2023</b>	9 700 000
BUDGET EAU	
<b>BP 2024</b>	1 300 000
<b>Ecart avec le BP 2023</b>	+ 200 000
<b>BP 2023</b>	1 100 000
BUDGET ASSAINISSEMENT	
<b>BP 2024</b>	1 100 000
<b>Ecart avec le BP 2023</b>	+ 70 000
<b>BP 2023</b>	1 030 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 100 000 €</b>
MESURES - Impact 2024	
Mesures gouvernementales	
Mesures CCG	
Nouveaux postes, transformation de postes, valorisation de certains postes en année pleine, postes renforts	

Sans nouveaux postes proposés

# Budget principal

## Demandes 2024 nouveaux postes

### Propositions:

#### Direction des Dynamiques Territoriales

- Chargé de mission animation de la politique intercommunale d'attribution : + 50 000€ en année pleine (création en 2024 pour recrutement sept 2024) => 50% remboursement par les communes

#### Direction Infras. Et des Mobilités

- Chargé de mission mobilité stationnement : 50 000€ en année pleine (diminution du montant reversé dans le cadre de la convention de mutualisation avec St Julien à hauteur de 25% car mission auparavant réalisée par un agent ville)

#### Service Déchets

- Adjoint technique – déchets verts : + 44 000€ (diminution des charges de prestations au 011 car actuellement prestation réalisée par le SIVALOR avec un coût supérieur)

#### Direction de la construction et du patrimoine

- Technicien chargé du suivi des bâtiments et des projets CCG : +47 000€ en année pleine

=> Impact : 235 000€ supplémentaires en année pleine – 25 000€ (remboursement) – poste déchets  
verts (transfert de charge du 011 au 012) = 109 500€

- Evolution de la convention de mutualisation

- A la charge de la CCG
  - Gardien de gymnase
  - Rappel : 20% gestion et planification des équipements sportifs CCG
  - 20% assistante DGS
  - Remboursement Axel sur une année pleine (50% CCG)
  - Diminution de la quotité pour Aurélien, passage à 10% ville
  - Proposition création d'1 ETP Espace France Services

=> estimation : + 114 000€

Réalisé en 2023 : 454 870€ => prévision 2024 : 564 000€

## Nouvelles données 2024

# Budget principal

## Direction Infras. Et des Mobilités

**Chargé de mission mobilité stationnement : 50 000€ en année pleine (diminution du montant reversé dans le cadre de la convention de mutualisation avec St Julien à hauteur de 25% car mission auparavant réalisée par un agent ville)**

La demande de création d'un poste de chargé de mission mobilités/stationnement répond aux besoins suivants :

- La mise en œuvre des projets type P+R représente un pilier important dans la stratégie de définition d'une mobilité sur le territoire genevois repensée à l'échelle de demain.
- La mise en œuvre des P+R / aires de covoiturage fait intervenir plusieurs agents (Axel, Sandrine, Sophie) et se heurte ainsi à un manque de réflexion et de stratégie globale. Ceci est peu efficace au quotidien (perte d'information, réflexion globale inexistante, compétences des agents différentes, manque de vision prospective)
- Les sujets stationnement sont pilotés à l'heure actuelle par un agent (Sophie Kiledjian avec appui Axel) qui ne fait pas partie de la direction. Ces sujets pourraient ainsi être retirés de son plan de charge et repris par la Direction pour plus de cohérence
- Les plans de charges de la Direction des Infrastructures et des Mobilités restent délicats (vacances de postes, qualité de travail des agents, nombreux projets, nombreuses instances transfrontalières)

## Direction des Dynamiques Territoriales

**Chargé de mission animation de la politique intercommunale d'attribution : + 50 000€ en année pleine (création en 2024 pour recrutement sept 2024) => 50% remboursement par les communes**

- Politique d'attributions menée actuellement à minima. Volonté de maintenir la dynamique de réseau initiée.
- La CCG s'est engagée à mener des actions dans ses documents cadre (Plan intercommunal d'attributions, PPGDID) avec besoin d'a minima 0,5 ETP d'animation.
- Liste des actions : animation du réseau des guichets du service d'accueil et d'information du demandeur ; animation de la conférence intercommunale du logement ; animation de la commission des cas complexes ; développement de la location voulue en PLS et LLI ; améliorer le partage des pratiques d'attribution et participation à des CALEOL ; chercher à développer la qualité de la donnée dans le SNE, améliorer le suivi SIAO/SNE ; développer les logements d'urgence sur le territoire ; participer aux volets sociaux des projets de résidence à destination de public spécifique
- Mais besoin de recroiser avec la mise en œuvre du niveau 3 à Saint Julien.
- Meilleure couverture des commissions d'attribution des logements. Suivi qualitatif des demandeurs dans le SNE
- Accompagnement des agents dans la recherche de solutions de logement.

# Budget principal

## Direction de la construction et du patrimoine

**Technicien chargé du suivi des bâtiments et des projets  
CCG: +47 000€ en année pleine**

- Besoin d'un technicien bâtiment qui soit capable de suivre le patrimoine bâti mentaire de la CCG et de suivre des projets ;
- Rattachement hiérarchique dans la mutualisation au service bâtiments de la Ville mais ETP consacrée à assurer des missions mal remplies actuellement en raison du plan de charge important (la moitié de l'investissement de la ville est consacrée aux bâtiments) ;
- Besoin d'être proactif sur l'entretien des bâtiments (siège de la CCG, crèches, gymnases) et la vie courante du siège ;
- Suivi d'un projet de réhabilitation du bâtiment Athéna (dossier à monter pour le prochain mandat – quel devenir ?) ;
- Assistance au suivi de la construction du bâtiment de la Régie à Viry et des crèches ;
- Suivi des budgets et des consommations dans la logique sobriété

## Convention de Mutualisation

**3ème poste France Services**

- Volonté de renforcer l'itinérance. A ce jour, 2,5 demi-journées par semaine dans d'autres communes que Saint-Julien. Il n'est pas possible de faire plus car il est nécessaire d'assurer à minima 24h/semaine de présence au siège à Saint-Julien (label France Services)
- Une vraie plus-value de ce service face à la dématérialisation toujours plus accrue des démarches administratives
- Avec l'effectif actuel, il n'est pas possible d'accueillir plus d'usagers sans impacter la qualité. Le délai d'attente pour un RDV est déjà de 10 à 15 jours.
- L'objectif en recrutant est de réduire le délai d'attente de 0 à 7 jours, de pouvoir accueillir environ +10 usagers/jour soit 2390 annuel et d'augmenter l'itinérance (+ 2/semaine)